

Communauté d'agglomération du Boulonnais

Le rôle de la collectivité dans le soutien à la monnaie locale BOUSOL



Association pour la Promotion de la Monnaie Citoyenne du Boulonnais
Crédit Municipal
10 Rue du Pot d'Etain à BOULOGNE-SUR-MER
06.38.70.17.65 - monnaie.bousol@yahoo.fr

L'idée de développer une monnaie complémentaire dans le Boulonnais a été lancée en novembre 2011 par Frédéric Cuvillier, alors Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Sous l'égide de la collectivité, un collectif d'acteurs locaux et d'habitants a posé les bases du fonctionnement local (pourquoi ? quel nom ? quelles valeurs ? quelle bonification en pouvoir d'achat ? ...) jusqu'à la mise en circulation « grandeur nature » en mai 2013 de la monnaie locale « Bou'Sol ».

Objectifs/Enjeux

A l'instar de projets similaires (cf. manifeste du réseau des monnaies locales complémentaires), la monnaie boulonnaise Bou'Sol a pour objectif de favoriser un développement économique local, durable et inclusif en privilégiant :

- la réappropriation de l'usage de la monnaie par le citoyen, comme outil économique et comme moyen pédagogique pour comprendre sa vraie nature et donner du sens à son usage ;
- la monnaie comme symbole de richesses élargies aux champs éthique, écologique, social et culturel ;
- la monnaie comme moyen d'échange invitant à l'entraide, la coopération et la solidarité.

Cibles

- Les habitants du pays boulonnais (161 000 habitants – 74 communes – 3 EPCI) ;
- Les acteurs économiques de l'économie sociale et solidaire (potentiel de plus de 1 300 entreprises) et ceux de l'économie « lucrative » qui partagent des valeurs de respect (des salariés, des clients, des fournisseurs, du territoire) (4 165 établissements inscrits au registre du commerce et 1 885 entreprises artisanales),
- Les collectivités locales et partenaires.

Modalités de mise en œuvre

Dans le Boulonnais, le circuit de la monnaie repose sur trois types d'acteurs :

- la banque SOL (Crédit Municipal) : elle héberge l'association qui émet les Bou'Sols, les échange contre des euros (20 € = 21 Bou'Sols) et régle la circulation des billets ;
- les solistes (les consommateurs) : ils échangent des euros contre des Bou'Sols qu'ils utilisent chez un réseau de prestataires agréés ;
- les prestataires (les commerçants) : ils font la démarche de demander un agrément Bou'Sol et acceptent les Bou'Sols comme moyen de paiement.

Quatre filières ont été identifiées en priorité : alimentation, loisirs-culture, services de proximité, mobilité douce. Une cinquième est en cours de développement : habitat durable.

Une première phase a été développée de mai 2013 à décembre 2014 : Sol-éco (schéma de circulation « de base » : banque –

solistes – prestataires – banque...). Une deuxième

phase va être proposée dès janvier 2015 : le « b to b » c'est à dire permettre aux prestataires de payer leurs fournisseurs (locaux) en monnaie locale (schéma de circulation : banque – solistes – prestataires – prestataires...).

La troisième phase programmée également en 2015 consistera à faire de Bou'Sol un outil au service des politiques publiques : payer une partie des aides sociales en Bou'Sols pour permettre à tous les Boulonnais de consommer des produits éco-responsables et faire de Bou'Sol une monnaie véritablement accessible au plus grand nombre (schéma de circulation : banque – CCAS – solistes – prestataires...). D'autres idées seront à mettre en œuvre ultérieurement : comités d'entreprises, développement d'une monnaie électronique, ...

Moyens affectés et partenaires financiers

Les moyens mobilisés sont financiers, humains et techniques.

Le projet de monnaie locale a reposé d'emblée sur un noyau de personnes très impliquées, qui s'étoffe de jour en jour, car le développement repose sur un ingrédient « magique » : la confiance ! Une confiance qui ne se décrète pas mais qui s'instaure entre hommes et femmes d'un même environnement.

Les moyens sont également financiers et le réseau des partenaires évolue lui aussi progressivement : Communauté d'agglomération du Boulonnais, Crédit Municipal, Caisse des Dépôts et Consignations, Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Macif, Pays Boulonnais, Fondation de France, GRDF, et prochainement Conseil Général du Pas-de-Calais.

Partenaires

Le projet repose sur la mobilisation des prestataires et solistes, mais également sur les partenaires dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais au premier chef. Celle-ci joue un rôle d'ensemblier, pour créer les conditions favorables au développement et à l'essaimage de la monnaie locale.

Pour sa part, la Communauté d'agglomération du Boulonnais est également prestataire de la monnaie locale en acceptant un paiement en Bou'Sols dans le cadre de sa programmation culturelle.

> **Sophie Cauwet**,
Responsable de la
coordination des politiques
économiques territoriales à la
Communauté d'agglomération
du Boulonnais
scauwet@agglo-boulonnais.fr
03 21 10 36 46

